

La politique nationale des Grands Sites

construit avec les partenaires du territoire et l'État pour la préservation des paysages et des espaces naturels, défini par un programme d'actions de réhabilitation et de valorisation du territoire, qui se construit sur une durée de 5 à 10 ans, d'aménagement durable et de gestion visant à mieux accueillir les flux et organiser la découverte, qui agit en faveur de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants, qui permet à chaque visiteur de prendre le temps de découvrir et de vivre une expérience sensible des lieux.

Au cours de cette démarche, des interventions concrètes d'amélioration sont développées : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc...

Des principes forts, admis par tous les partenaires qui s'engagent dans une telle démarche, sont la base de la démarche Grand Site :

- le respect de "l'esprit des lieux" propre au site,
- un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie,
- la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée,
- les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site,
- les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l'ensemble du territoire et à sa région.

Une fois le programme d'actions de l'Opération Grand Site réalisé, une demande de labellisation Grand Site de France auprès du Ministère en charge de l'Environnement pourra être faite.

Label d'excellence, le label Grand Site de France a été créé par l'Etat pour reconnaître la qualité de la gestion de ces paysages protégés, conforme à "l'esprit des lieux" et aux principes du développement durable. Les Opérations Grand Site et le label Grand Site de France sont les deux piliers de la politique Grand Site de France.

Ce label est un label sélectif et exigeant. Il est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur.

Le Réseau des Grands Sites de France accompagne et rassemble les collectivités locales gestionnaires de Grands Sites activement engagées dans cette démarche.

